

## Parcours d'accompagnement à la VAE en travail social

Après 20 ans d'agrément par l'OPCO Santé et l'accompagnement de milliers de candidats dans leur VAE en travail social, Inkipit est heureux de vous proposer ses accompagnements sur mesure dans le cadre rénové de France VAE.

France VAE est désormais « Le service public de la validation des acquis de l'expérience » qui « a pour mission d'orienter et d'accompagner toute personne demandant la validation des acquis de son expérience et justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée ».

Inkipit détient le label Qualiopi VAE et le statut d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) et peut ainsi vous accompagner quelle que soit votre situation et le diplôme en travail social que vous visez.

L'intégration des situations et diplômes dans le dispositif France VAE étant progressive, ce dispositif concerne aujourd'hui les personnes dans les situations suivantes :

- Salariés du secteur privé
- Demandeurs d'emploi
- Bénévoles, aidants

souhaitant accéder aux diplômes : DEAES, DEME, DETISF, DEEJE, DEES, DEASS, DECESF et CAFERUIS.

Pour les personnes dans cette situation :

- Le droit à congé VAE des salariés passe de 24h à 48h (décret n°2024-2332)
- L'AAP accompagne les démarches suivantes :
  - | L'élaboration du dossier de faisabilité (ancien Livret 1) lors du premier entretien et la transmission au certificateur pour obtention de la recevabilité de la démarche VAE
  - | L'accompagnement d'un parcours de 7 à 10 mois alternant :
    - Accompagnement méthodologique individuel
    - Séquences collectives en méthodologie de l'écrit et entraînement à l'oral
    - Séquences formatives
  - | Le dépôt du dossier de validation (ancien Livret 2)

Choisissez nous sur la plateforme [France VAE](#)

Nous accompagnons également les agents de la fonction publique et tous les candidats qui visent les diplômes CAFDES, DEIS, DEMF, DEETS, SN, MM, MA (non encore intégrés dans la plateforme France VAE).

Pour les personnes dans cette situation, vous devez au préalable obtenir votre recevabilité auprès de l'organisme certificateur :

- Relevant de la fonction publique et visant le DEAES ; DEAVS ; DEAF ; DETISF ; DEASS ; DEEJE ; DEMF ; CAFERUIS ; DEIS > [Agence de Services et de Paiement \(ASP\)](#)
- Visant le DEETS et relevant de la fonction publique visant DEES, DEME ou DECESF > [Dispositif Académique de la Validation des Acquis \(DAVA\)](#)
- Visant le CAFDES > [Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique \(EHESP\)](#)
- Visant le titre de MA, CQPSN ou MM > [Service accompagnement de la personne Inkipit](#)

# Quatre prestations complémentaires

---

## Nos différentes offres d'accompagnements, présentées sur la page suivante, sont composées :

- **D'un accompagnement méthodologique individuel** : un AAP expert vous accompagne dans la compréhension des attendus et assure le soutien de votre démarche, en fonction de vos avancées, grâce à 5 à 7 entretiens individuels successifs tout au long de votre parcours.
- **Des séquences collectives en méthodologie de l'écrit** : au sein d'un groupe composé d'autres candidats à l'obtention d'un diplôme en travail social par la VAE, vous pourrez obtenir des précisions sur les attendus du Livret 2 et une meilleure compréhension des référentiels métiers. La dynamique collective, animée par une intervenante experte, permet de faciliter l'identification des compétences à valoriser, des méthodologies d'écriture qui favorisent cette valorisation et la mutualisation des savoirs professionnels et expériences. Les parcours prévoient 2 à 4 séquences de 3h30.
- **Un entraînement à l'oral du jury VAE** : des simulations de jury VAE vous permettent d'identifier les attentes spécifiques des jurys et de développer votre aptitude à la présentation orale de vos fonctions et compétences.
- **Des séquences formatives** : les séquences formatives visent à répondre aux besoins d'actualisation des connaissances et de contextualisation des acquis de l'expérience au regard des diplômes visés (exemple des thèmes abordés : caractéristiques, problématiques, aptitudes des personnes accompagnées, questions éthiques et développement du pouvoir d'agir, évolutions des politiques publiques sociales et médico-sociales, du travail en partenariat et en réseau, travail en équipe pluriprofessionnelle, articulations projet d'établissement / projet personnalisé / accompagnement social et/ou éducatif). En fonction de votre choix de parcours, vous pouvez identifier avec votre AAP les séquences formatives adaptées à vos besoins et à vos disponibilités (à convenir, le cas échéant, avec votre employeur). **Il s'agit de sélectionner des journées complètes de 9h à 17h.**

Les personnes visant le CAFERUIS et le CAFDES par la VAE peuvent bénéficier de séquences formatives spécifiques.

Vous êtes en situation de handicap ?

La formation peut être adaptée à vos besoins. Vous pouvez prendre contact avec nos référents handicap à cette adresse mail : [inkipit.ressourceshandicap@arseaa.org](mailto:inkipit.ressourceshandicap@arseaa.org)

# Cinq offres sur mesure

---

## Accompagnement à la recevabilité 2h

*Afin de vous aider à compléter votre demande de recevabilité VAE.*

Ces 2 heures d'accompagnement visent le complément de votre dossier de faisabilité ou de recevabilité et le cas échéant l'organisation de votre parcours d'accompagnement VAE.

## Accompagnement VAE tous diplômes en travail social 48h

*Afin d'utiliser toute la durée de votre droit à congé VAE (à solliciter auprès de votre employeur).*

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

20h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

14h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

## Accompagnement VAE tous diplômes en travail social Parcours renforcé 104h

*Si votre employeur soutient votre démarche et vous accorde du temps supplémentaire ou si vous pouvez organiser votre disponibilité.*

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

20h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

70h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

## Accompagnement VAE tous diplômes en travail social Certification partielle bloc(s) 24h

*Si vous ne visez que quelques blocs d'une certification et que vous n'avez pas besoin de séquences formatives.*

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

10h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

## Accompagnement VAE tous diplômes en travail social Certification partielle bloc(s) Parcours renforcé 59h

*Si vous visez quelques blocs d'une certification et que des séquences formatives vous semblent utiles.*

12h d'accompagnement méthodologique individuel assuré par votre AAP

10h de séquences collectives en méthodologie de l'écrit et d'entraînement oral.

35h de séquences formatives pour l'actualisation et la mutualisation des connaissances.

Quel que soit le parcours choisi, l'AAP peut accompagner la mise en œuvre d'immersion professionnelle. Elles offrent au candidat la possibilité d'être en contact avec des situations professionnelles peu ou pas connues afin d'identifier des savoirs, savoir-être et savoir-faire professionnels complémentaires. Ce dispositif permet au candidat d'exercer sa capacité à transférer ses compétences vers d'autres secteurs d'activité ou auprès d'autres publics.

En cas de validation partielle ou d'absence de validation, un entretien avec un méthodologue permet au candidat de faire le bilan de la démarche et du passage devant le jury. Il s'agit également de formaliser le parcours complémentaire visant la poursuite de la validation des blocs de compétences recherchés ou la réorientation vers une autre certification.

# Accompagnement VAE tous diplômés en travail social Parcours renforcé 104h

(exemple de programme 2025-2026)

## Mai

### Entretien Individuel 1/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Entretien de positionnement.  
Si parcours France VAE : Elaboration du dossier de faisabilité  
Si hors France VAE : Elaboration du calendrier des entretiens.

## Juin

### Entretien Individuel 2/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la valorisation de l'expérience professionnelle dans le livret 2 ou dossier de validation

### Séquence collective de méthodologie de l'écrit 1/4

Vendredi 20 juin

9h-12h30 **OU** 13h30-17h

Présentation du livret 2 et les référentiels fonctions/compétences

### Séquence formative 1/3 : Les personnes accompagnées : droits, caractéristiques, problématiques, aptitudes, auto-détermination et développement du pouvoir d'agir

Mardi 24 juin

9h - 12h30

13h30 - 17h

Les caractéristiques, problématiques, capacités, besoins et désirs des personnes accompagnées

Mercredi 25 juin

9h - 12h30

13h30 - 17h

Les ressources des personnes et le développement du pouvoir d'agir

Jeudi 26 juin

9h - 12h30

13h30 - 17h

La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale et l'actualité des droits des personnes accompagnées

Vendredi 27 juin

9h - 12h30

13h30 - 17h

L'autodétermination dans le travail social

## Juillet

### Entretien Individuel 3/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la valorisation de l'expérience professionnelle dans le livret 2 ou dossier de validation

## Septembre

### Entretien Individuel 4/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la valorisation de l'expérience professionnelle dans le livret 2 ou dossier de validation

### Séquence collective de méthodologie de l'écrit 2/4

Lundi 15 septembre

9h-12h30 **OU** 13h30-17h

Lectures et analyses croisées de situations de travail

### Séquence formative 2/3 : Evolution des politiques publiques sociales et médico-sociales et du travail en partenariat et en réseau

Mardi 16 septembre

9h - 12h30

13h30 - 17h

Politique du handicap

Mercredi 17 septembre

9h - 12h30

13h30 - 17h

Politique de lutte contre les exclusions

Politique de la protection de l'enfance

Jeudi 18 septembre

9h - 12h30

13h30 - 17h

Travail en partenariat et réseau

## Octobre

### Entretien Individuel 5/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la valorisation de l'expérience professionnelle dans le livret 2 ou dossier de validation

### Séquence collective de méthodologie de l'écrit 3/4

Lundi 13 Octobre

9h-12h30 **OU** 13h30-17h

Lectures et analyses croisées de situations de travail

### Séquence formative 3/3 : Projet d'établissement, travail en équipe pluriprofessionnelle, projet personnalisé et accompagnement social et/ou éducatif

Mardi 14 octobre

9h - 12h30

13h30 - 17h

Projet d'établissement et travail en équipe

Mercredi 15 octobre

9h - 12h30

13h30 - 17h

L'élaboration collective et l'analyse des pratiques

Jeudi 16 octobre

9h - 12h30

13h30 - 17h

Référence et projet personnalisé

## Novembre

### Entretien Individuel 6/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la valorisation de l'expérience professionnelle dans le livret 2 ou dossier de validation

### Séquence collective de méthodologie de l'écrit 4/4

Lundi 17 novembre

9h-12h30 **OU** 13h30-17h

Lectures et analyses croisées de situations de travail

## Décembre

### Entretien Individuel 7/7 - 2h :

Date et horaires définis entre l'accompagnatrice (AAP) et le candidat VAE.

Accompagnement individuel pour la finalisation du livret 2 ou dossier de validation

## Janvier

**Dépôt : Transmission du livret au certificateur**

## Février

### Préparation à l'oral

Vendredi 20 février

9h-12h

13h30-16h30

Entraînement à l'oral

## Mars

**Entretien devant le jury VAE**